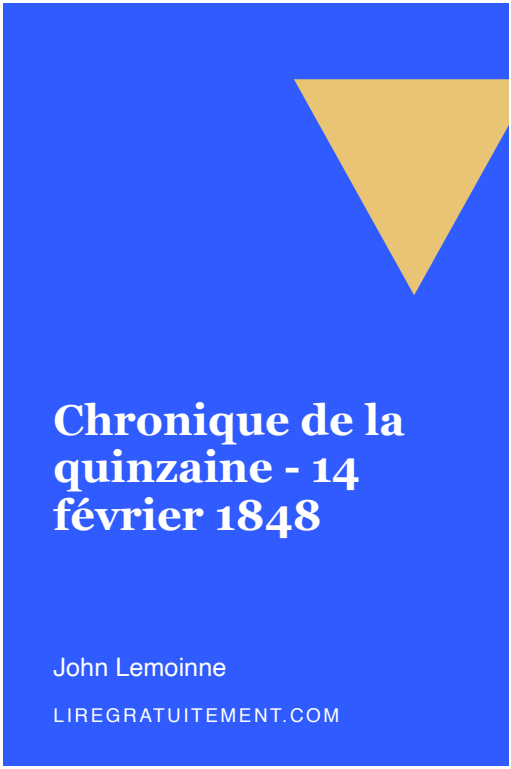



# Chronique de la quinzaine - 14 février 1848

John Lemoinne

LU AVEC LIREGRATUITEMENT.COM

Livre libre de droits, lisible gratuitement en ligne et en quinze minutes par jour.

# Chronique de la quinzaine - 14 février 1848

Retour à la liste

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

*14 février 1848.*

Après trois semaines de discussions, après des débats d'une vivacité peu ordinaire, la chambre a voté son adresse. Le parlement a montré plus d'animation qu'il n'y en a réellement dans le pays. Il ne faut pas se plaindre de ce contraste, car il est un des bons résultats du gouvernement constitutionnel, qui concentre l'agitation dans la sphère élevée des grands pouvoirs, pendant que la société vaque à ses affaires avec une activité régulière et paisible. C'est ce qu'il faut bien comprendre, si l'on ne veut pas vivre dans des transes continuelles et maudire la liberté. Pour nous, en assistant à ces grandes luttes parlementaires dans un moment où, de toutes parts en Europe, on emprunte ou on imite nos institutions, nous avons plutôt éprouvé un sentiment d'orgueil national, en voyant ce que le régime représentatif avait chez nous fécondé de talens éminens. La supériorité qu'a montrée la France dans les lettres et dans la guerre ne l'abandonne pas à la tribune.

Quels sont les résultats politiques de la longue campagne par laquelle la session vient de s'ouvrir ? Est-il vrai, comme l'a dit un des plus ingénieux adversaires du cabinet, M. de Rémusat, que la majorité soit désorganisée, et que sur la question des réformes le ministère n'ait pas d'avis ? Dans la majorité, il y a d'excellens ins-

tincts et de petites passions, le désir sincère de servir et de défendre les intérêts généraux du pays, puis des calculs mesquins d'ambition ou de vanité individuelle. N'est-ce pas là l'histoire de tous les grands partis qui ont possédé long-temps le pouvoir dans les états libres ? Il est un fait principal constaté par les discussions même qui ont si fort passionné la chambre, c'est que la pensée d'utiles réformes n'est repoussée par personne au sein de la majorité conservatrice. Le langage de tout le monde l'atteste. Personne ne s'est fait le défenseur systématique de l'immobilité. Que dans notre siècle on ne puisse vraiment maintenir l'ordre au sein d'une société qu'en y développant tous les germes de perfectionnement et de grandeur, c'est là désormais un lieu commun qui ne saurait rencontrer de contradiction ; mais dès qu'on arrive à la pratique même de cette vérité, dès qu'on examine l'opportunité, la nature des réformes, quand on se demande dans quelle mesure il faut les proposer, alors on est aux prises avec les difficultés les plus graves, surtout si la réforme par laquelle il s'agit de commencer concerne et affecte le pouvoir même qui doit l'accomplir. Écartons les généralités. Quel est le point spécial en question ? La chambre des députés est mise en demeure de modifier sa composition, de retrancher de son sein certains élémens. Faut-il s'étonner que celui des partis parlementaires qui s'est fait plus particulièrement le représentant des principes conservateurs, et qui s'attache surtout à ne pas confondre les changemens utiles avec les innovations téméraires, hésite, temporise avant d'aborder une pareille réforme ? S'il avait moins d'expérience, il aurait moins de scrupules. Par la même raison, nous ne sommes pas très surpris qu'au sein de la majorité conservatrice l'impatience ait gagné quelques jeunes gens que n'entrave pas encore la science des affaires et de la vie. Alors on ne doute de rien, on se

sépare de ses chefs avec une sorte de pétulance. Si à ces entraînemens juvéniles nous joignons, chez quelques autres, des passions moins naïves, des animosités personnelles, des exigences non satisfaites, nous nous expliquerons plus facilement encore l'attitude si décidée de quelques réformistes de très fraîche date.

Toutefois, il faut le reconnaître, l'urgence de certaines réformes est indépendante de toutes les considérations personnelles, quelles qu'elles soient. On ne peut s'affranchir, en politique, des choses nécessaires, parce qu'elles sont difficiles ou désagréables. Peut-être le cabinet a-t-il été trop arrêté par la crainte, honorable du reste, de porter atteinte à quelques situations parlementaires. Il n'a pu se résoudre non plus, dès la seconde année de la législature, à une mesure qui devait inévitablement amener une dissolution. Il a pensé d'ailleurs qu'il n'y avait pas une telle urgence, qu'il dût si fort abréger les jours du parlement de 1846. Maintenant il doit reconnaître qu'il a poussé la résistance assez loin. Nous ne blâmons pas le ministère de n'avoir pas eu d'enthousiasme pour l'extension des incompatibilités parlementaires ; mais, à coup sûr, il aurait tort de jouer, sur une pareille question, nous ne dirons pas son avenir, mais celui du parti conservateur. Il faut que désormais il soit bien entendu, bien acquis que, dans la session prochaine, une satisfaction positive sera donnée sur ce point. Il faut que, dans le discours de la couronne, le ministère annonce qu'il prend l'initiative d'une réforme longtemps mûrie par les discussions de la tribune et de la presse. Alors il sera bien avéré que la majorité conservatrice a la volonté et la puissance d'améliorer nos institutions, en les maintenant, en les défendant dans leurs bases, dans leurs principes essentiels. Nous sommes convaincus que quelques modifications habilement apportées à la loi électorale de 1831, loin de l'ébranler, l'af-

fermiront encore. La loi elle-même a pris racine dans les mœurs politiques du pays. Elle a créé des habitudes, des traditions, des droits, qui, de jour en jour, prennent plus d'empire. Avec quelques perfectionnemens, on la dotera d'un long avenir.

Un pareil résultat vaut la peine qu'on se préoccupe vivement des moyens de l'obtenir ; un pareil résultat mérite les sacrifices auxquels faisait allusion M. le président du conseil, en s'engageant à chercher les termes d'une transaction qui réunit les diverses nuances du parti conservateur. Sans doute, le problème est compliqué. Peut-être était-il préférable que, par ses propres actes, le gouvernement prévînt la nécessité d'une innovation législative sur ce point. Ne pouvait-il pas couper court à la candidature électorale de certains fonctionnaires en leur faisant connaître qu'ils auraient à opter entre leur situation officielle et le mandat de député ? Un pareil langage de la part du gouvernement eût calmé bien des ambitions, et il est à croire qu'elles n'eussent pas persévéré à prendre la route du Palais-Bourbon ; mais ces regrets sont inutiles : c'est une loi qu'il faut aujourd'hui, une loi qui, sans priver la chambre de la présence de fonctionnaires éminens, dont l'expérience lui est indispensable, modifie cependant d'une manière assez sensible la composition du parlement pour être acceptée comme suffisante par les conservateurs progressistes. Il importe en effet qu'une loi pareille soit adoptée par toutes les nuances de la majorité conservatrice, puisqu'elle est destinée à en prévenir la décomposition. Il y a dix ans, il fallait travailler à former cette majorité ; aujourd'hui, l'œuvre politique est de l'empêcher de se dissoudre. Qui en est plus persuadé que M. Guizot ? C'est cette conviction qui lui a dicté la promesse qu'il a faite à la chambre.

Pour le fond, la promesse est positive. Qui pourrait en empêcher l'exécution, quand viendra le jour de l'échéance ? L'état de l'Europe ? Nous concevons que les représentans du pouvoir évitent de prendre d'avance des engagemens absolus, sur l'époque d'une mesure, d'un acte. S'ils n'avaient pas cette prudence, ne les accuserait-on pas de témérité ? Mais, d'un autre côté, tout ce qui arrive, tout ce qui se prépare en Europe, loin de les entraver, ne favorise-t-il pas les développemens réguliers de la France constitutionnelle de 1830 ? La liberté modérée, la liberté cherchant ses meilleures garanties dans son union avec la monarchie, dans un contrat synallagmatique entre les gouvernemens et les peuples, tel est le spectacle que nous offre partout l'Europe, au nord comme au midi. C'est la charte française qu'on consulte, qu'on reproduit : on se modèle sur nous, on se règle sur notre marche, on s'arrête là où nous avons jeté l'ancre. En 1830, nous semblions isolés en Europe ; en 1848, tout le monde veut nous ressembler. La paix a donc aussi sa propagande et ses impulsions victorieuses. Il se trouve que, par la force des choses, nous sommes à la tête de tous les peuples du continent, de leur aveu même, puisqu'ils travaillent à nous rejoindre : situation excellente qui, sans blesser personne, nous investit d'une puissance singulière. Cette puissance, il ne faut pas en abuser, mais nous devons nous en servir avec habileté et modération. Quel est aujourd'hui le gouvernement étranger qui pourrait concevoir la pensée d'exciter les peuples, de tenter une croisade contre la France ? Partout l'amour d'une sage liberté nous donne des alliés, des émules dans la pratique du régime représentatif. Les institutions qui s'élèvent sont autant de boucliers qui nous couvrent. L'intérêt et l'honneur de la France lui conseillent donc au dedans un développement sincère et régulier de ses propres institutions,

au dehors une attitude qui prouve notre ferme confiance dans la réunion des forces morales et matérielles dont nous disposons. Les préoccupations de l'esprit de parti sont bien vives, puisqu'elles cachent à certains yeux la grandeur de la France en Europe. Cependant, au milieu même des longs débats de l'adresse, un intéressant épisode a mis en relief cette grandeur. La chambre a entendu des généraux victorieux lui rendre compte, comme on faisait autrefois au sénat romain, de ce qui s'était glorieusement passé en Afrique. Nous n'aurions pas assez d'éloges pour un pareil spectacle, s'il nous était donné par un autre peuple.

Mais de quoi nous occupons-nous ? La chambre, surtout dans les derniers jours de cette grande discussion, avait bien d'autres affaires. Il s'agissait de savoir si la minorité n'était pas insultée d'une manière tout-à-fait grave et inconstitutionnelle, parce que la conduite de plusieurs membres de l'opposition était l'objet d'un blâme dans le discours de la couronne et dans l'adresse de la chambre. Cette question est-elle sérieuse ? Qui rédige le discours de la couronne ? Un ministère qui est l'expression d'une majorité. Apparemment, cette majorité a des doctrines, des principes, en vertu desquels elle agit, parle, approuve ou blâme les actes qui relèvent de sa juridiction politique. Apparemment encore, elle ne pense pas comme l'opposition, puisqu'elle gouverne contrairement aux maximes de celle-ci. Et elle n'aurait pas le droit de le lui dire ! Mais, chez nos voisins, le parti qui est au pouvoir adresse les choses les plus dures à ses adversaires dans le discours de la couronne, qui est son œuvre, et dont il répond. Qu'on se rappelle l'énergie avec laquelle la conduite d'O'Connell et de la députation irlandaise fut, à plusieurs reprises, censurée par le gouvernement anglais dans le document officiel qui ouvre les sessions. Le grand agitateur y était signalé comme un factieux. La verve d'O'Connell

lui fournissait, on le sait, toute sorte de réponses. Seulement il n'imagina jamais de se plaindre qu'on se servit contre lui, en tenant ce langage, d'armes anti-constitutionnelles.

Ici, les susceptibilités de l'opposition sont d'autant plus étranges que beaucoup de ses membres ont pris de la manière la plus vive l'initiative des hostilités. N'ont-ils pas volontairement renoncé au repos dont ils pouvaient jouir pendant leurs vacances, pour élever des tribunes d'où ils lançaient en toute liberté des attaques tant contre le ministère que contre la majorité ? Là, ils n'étaient gênés ni par des contradicteurs, ni par les convenances parlementaires, et l'agression alla souvent jusqu'à l'injure. À ce débordement, le ministère n'oppose que deux mots, dont aucun n'a le caractère d'une insulte, et c'est l'opposition qui se prétend insultée ! Cette colère étudiée nous a rappelé la tactique dont se servait Voltaire dans ses querelles et ses polémiques. L'opposition ne se fâchera pas, si nous la comparons à Voltaire. Le philosophe de Ferney prenait souvent, on ne l'ignore pas, l'initiative des provocations les plus violentes, et, quand on lui ripostait, il criait de toutes ses forces qu'il était le plus malheureux et le plus insulté des hommes ; ses adversaires étaient d'affreux scélérats dont un gouvernement équitable devait faire bonne justice. Voltaire nous connaissait ; il nous savait enclins à donner raison à ceux qui crient bien fort, plus fort que tous les autres. N'est-ce pas aussi un peu le calcul de l'opposition ? N'espère-t-elle pas, par l'éclat de ses doléances, faire oublier le point de départ et la cause de ces fâcheux débats ?

Nous voyons avec plaisir, au surplus, que toutes ces récriminations si amères ont fini par s'évaporer en discours. Des gens trop disposés à prendre les choses au tragique avaient répandu le

bruit que tous les députés qui avaient assisté aux banquets allaient en masse donner leur démission. L'opposition est trop avisée pour commettre une pareille faute, et nous l'en félicitons. Elle s'épargne une très fausse démarche, qu'elle n'eût pas tardé à regretter vivement ; elle eût peut-être obtenu les éloges de quelques casse-cous politiques, mais assurément elle eût encouru le blâme presque unanime du pays. Seulement il est permis de conclure que, puisque ces démissions tant annoncées ne sont pas données, l'opposition reconnaît enfin qu'elle n'a été ni injuriée, ni traitée inconstitutionnellement par la majorité. L'aveu n'est pas moins éclatant que précieux.

Il est un point cependant sur lequel l'opposition entend ne pas reculer, et elle avise en ce moment aux moyens de consacrer d'une manière solennelle le droit de réunion des citoyens. Que nos lecteurs ne s'effraient pas : nous ne développerons pas de thèse juridique. En principe, le droit de réunion est incontestable dans un état libre ; en fait, il est soumis à des réglemens que le pouvoir ministériel applique suivant les circonstances et sous sa responsabilité. Telle réunion pourra être permise, telle autre pourra être défendue. Qui jugera si le pouvoir ministériel a eu raison d'autoriser ou d'interdire ? L'opinion et les chambres. La question, quoi qu'on en ait dit, est plus politique que judiciaire. Nous désirons vivement que l'opposition envisage la nature de la question et la portée de ses démarches avec la réflexion la plus mûre. Le pays est calme ; la gauche constitutionnelle ne voudra pas l'agiter. Elle a aussi sa responsabilité, quoiqu'elle ne soit pas au pouvoir ; c'est ce que rappelait un de ses orateurs dans le cours de la discussion de l'adresse. Cette responsabilité, elle la compromettrait gravement, si elle levait le drapeau d'une agitation extra-parlementaire dont elle ne serait pas sûre de modérer

et d'arrêter les conséquences. L'opposition s'est fort irritée contre l'aveuglement que le ministère et la majorité ont reproché à plusieurs de ses membres ; mais ne donnerait-elle pas à cette expression une justification nouvelle, si elle s'engageait dans des manifestations qui feraient surtout la joie de partis dont, à coup sûr, elle ne partage ni les sentimens, ni les espérances ? Est-il donc si difficile, parmi nous, d'avoir le courage de ses opinions dans leurs nuances et dans leur mesure ? L'homme sage et modéré sera-t-il toujours le complice involontaire du tapageur et de l'exalté ? Il faut cependant, quand on veut être libre, ne pas aliéner son indépendance au profit de passions et d'idées qui ne sont pas vraiment les vôtres.

D'ailleurs, ne sommes-nous pas en pleine session ? Pourquoi l'opposition irait-elle chercher un théâtre en dehors de l'enceinte parlementaire ? Ne peut-elle pas tous les jours monter à la tribune ? Ses principaux orateurs ne viennent-ils pas d'en descendre, après avoir donné d'éclatans témoignages des talens les plus divers ? En vérité, l'opposition n'a pas assez de confiance dans l'efficacité de ses discours et de ses efforts. Pendant vingt séances, elle a sans relâche assailli le ministère en prenant tous les tons, en touchant à toutes les questions, à toutes les fibres, et à quelques jours de distance elle irait faire de nouvelles harangues en dehors du parlement, inter pocula ! Ce serait donner un étrange épilogue à des débats d'une physionomie toujours remarquable et souvent d'une incontestable grandeur. Pourquoi ne serions-nous pas justes pour nos contemporains ? Pourquoi ne dirions-nous pas que la tribune française n'a aujourd'hui rien à envier ni aux souvenirs de notre première révolution ni aux plus beaux jours du parlement anglais ? Et il faut remarquer que, pour les orateurs politiques, plus leur carrière parlementaire se

prolonge, plus pour eux les difficultés augmentent. Il leur faut revenir sur leurs traces, défendre les mêmes questions, surpasser leurs propres succès. Cependant la chambre a un certain nombre d'orateurs qui, dans des rangs opposés, triomphent à chaque session d'un pareil embarras. À gauche, M. Odilon Barrot n'a rien perdu de son geste et de sa voix ; son indignation est restée solennelle, et à travers sa monotonie, a su parfois atteindre d'heureux effets. Pourquoi, dans l'éloquence de M. de Lamartine, le dessin n'est-il pas aussi pur que les couleurs sont éclatantes ? Il devrait demander à M. de Rémusat l'heureux secret de déduire sa pensée avec autant de mesure que de fermeté. MM. Duvergier de Hauranne et de Maleville ont été les interprètes incisifs des plus grandes vivacités de l'opposition, dont M. Dufaure s'est au contraire attaché à calmer les colères, tout en restant l'adversaire du cabinet. Enfin toutes les grandes questions tant étrangères qu'intérieures ont eu pour organe M. Thiers, qui s'est multiplié, et auquel personne à coup sûr, quand il occupe la tribune, ne conteste le titre de chef de l'opposition. Qui peut lutter avec ce talent supérieur et cette parole de maître ?

Un seul homme. Sans reproduire ici un parallèle toujours présent aux esprits, M. Guizot a porté le poids des débats, et quels débats, grand Dieu ! avec une puissance qui a ramené ses adversaires au respect. Il a toujours occupé la tribune avec une imposante autorité, plusieurs fois avec un admirable ascendant. La plus haute rectitude d'esprit et la fermeté d'un véritable homme d'état caractérisent l'éloquence de M. Duchâtel, dont l'influence sur les esprits pratiques augmente tous les jours. M. Dumon et M. Hébert ont partagé avec talent, avec énergie, la défense de la politique du cabinet. Le rapporteur de l'adresse, M. Vitet, a su mettre avec beaucoup d'à-propos et de chaleur la gauche en

contradiction avec elle-même ; M. de Morny a trouvé moyen, avec tact et élégance, d'exprimer à la tribune ses sympathies réformistes sans se séparer de la majorité conservatrice. Non, tous ces débats ne sont pas stériles ; les questions s'y élaborent, les solutions s'y préparent. C'est ainsi que, dans un an, la réforme parlementaire s'inscrira dans nos lois. Tels sont les procédés laborieux par lesquels les peuples libres perfectionnent leur législation.

Au milieu des orages de la politique intérieure, les questions extérieures ont été momentanément perdues de vue. Il faut convenir d'ailleurs que la discussion engagée sur les affaires de la Suisse n'a présenté ni toute la vivacité, ni tout l'intérêt qu'on en attendait ; elle avait été en grande partie épuisée et par la polémique de la presse, et par les débats de la chambre des pairs. De plus, un accident assez vulgaire, nous voulons dire la grippe, a fermé la bouche et tari l'éloquence de plusieurs des principaux orateurs de la chambre. M. de Lamartine et M. Berryer se sont trouvés réduits à un silence forcé, et nous avons vu le moment où, M. Guizot et M. Thiers subissant eux-mêmes cette influence malencontreuse, le combat allait finir faute de combattans. Autant M. Thiers s'était montré sage et réservé sur la question italienne, autant il a été vif sur la question suisse. M. Thiers a été premier ministre, il peut le redevenir ; comment donc a-t-il pu se déclarer si ouvertement pour un état de choses, pour des actes qui causent de sérieuses alarmes aux amis de la paix européenne ? M. Thiers a pris dans l'affaire suisse la position qu'avait prise M. de Lamartine dans la question italienne. Heureusement pour lui, les exagérations auxquelles il s'est laissé entraîner ont été en partie corrigées par la citation qui a été faite de ses anciennes dépêches. Nous préférons, nous l'avouerons sans

détour, les opinions qu'il a consignées dans ses dépêches de 1836 à celles qu'il a exprimées dans son discours de 1848. Au reste, dans ces derniers débats, on a pu voir, par le langage de M. Thiers sur l'Italie, qu'il savait, quand il le voulait bien, se renfermer dans les limites d'une politique modérée.

Le mouvement constitutionnel en Italie a reçu des événemens de la Sicile une impulsion irrésistible. Les constitutions ont commencé le tour de la péninsule et l'achèveront inévitablement. Du moment que le plus absolu des états italiens était gratifié d'une charte, comment les états déjà dotés d'institutions libérales auraient-ils pu rester en arrière ? De Naples, le mouvement s'est communiqué à Turin, peut-être est-il déjà à Florence ; dans peu, il sera à Rome, mais c'est là que se présenteront les plus graves complications.

La manière dont l'insurrection de Palerme a été conduite fait le plus grand honneur aux Siciliens. Il y a eu, dans cette lutte courageuse et prolongée, un caractère de gravité, de calme et de dignité qu'on n'aurait probablement pas rencontré chez les Napolitains ; il y a évidemment de ce côté-là quelque chose de très sérieux. On sait que les insurgés de Palerme avaient refusé les premières offres du roi, et avaient réclamé la convocation immédiate du parlement. Ils avaient refoulé les troupes dans trois ou quatre positions fortifiées, et étaient restés les maîtres de la ville. Ils avaient sur-le-champ constitué un gouvernement provisoire, divisé en quatre comités : un pour la défense, un autre pour l'approvisionnement, un autre pour les finances, et un dernier pour les affaires d'état. Les premiers noms du pays étaient à la tête de ces comités. Toutes les classes de la population avaient pris part à ce soulèvement national ; les femmes, les enfans, les nobles, les

moines, les prêtres, les pêcheurs, tous s'étaient ralliés aux cris de : Vive l'indépendance de la Sicile et vive sainte Rosalie ! On cite une petite ville près de Palerme, celle de Montréal, dont la garnison a été prise et désarmée par les moines d'un couvent bénédictin. Les armes manquaient ; la plupart des combattans n'avaient que des fusils de chasse, des sabres et des coutelas. Les insurgés s'étaient cependant emparés de sept à huit pièces de canon, et, au lieu de maltraiter les soldats prisonniers, ils se servaient d'eux pour pointer leurs pièces. Du haut du fort, le duc de Majo, gouverneur de la Sicile, bombardait incessamment la ville : les bombes causaient peu de ravages, car le peuple se jetait dessus et coupait intrépidement les mèches ; mais ces rigueurs inutiles ne faisaient qu'accroître l'exaspération. Dès le commencement du bombardement, le consul de France, M. Bresson, avait convoqué ses collègues de Sardaigne, de Prusse, de Russie, de Suisse et des États-Unis, pour protester contre cet acte sauvage ; les consuls d'Angleterre et d'Autriche s'étaient également ralliés à la protestation. M. Bresson se rendit à travers le feu et les barricades jusqu'au château royal, où il obtint du gouverneur une suspension d'armes de vingt-quatre heures. Il profita de ce peu de temps pour noliser un bâtiment américain, sur lequel il embarqua tous ses nationaux et quelques étrangers qui réclamèrent l'hospitalité de la France. Une protestation régulière contre le bombardement fut ensuite rédigée par le consul français et répandue dans la ville. Après dix jours de combat, le général Sauget, qui commandait les troupes royales envoyées de Naples, dut renoncer à soumettre l'insurrection par la force et fit faire des ouvertures au gouvernement provisoire. Le décret d'amnistie qu'il offrit fut repoussé avec dédain ; imprimé et livré au peuple, il fut brûlé sur la place publique.

Les nouvelles du triomphe de l'insurrection sicilienne arrivèrent à Naples et mirent le feu à tous les esprits. Les clubs commencèrent à s'organiser ; l'émeute grondait déjà, et les lazzaroni, que l'on disait une race éteinte, reparurent comme par enchantement dans les rues. Le roi, résistant encore, était pressé de tous côtés ; le duc de Serra-Capriola, qui arrivait de Paris, lui donnait les conseils de la prudence. Le roi dut d'abord éloigner son confesseur, monsignor Cocle, qu'il relégua dans un couvent ; il fit ensuite le sacrifice de son ministre de la police, M. del Caretto, l'homme le plus impopulaire du royaume, qu'il fit embarquer subitement sur un bateau à vapeur. Autant le roi avait mis d'obstination dans la résistance, autant il mit de précipitation dans la concession. Le voyage de ce malheureux ministre sur les côtes d'Italie ressemble à celui d'un excommunié du moyen-âge. Le bâtiment qui le portait, se trouvant sans charbon, va en demander au port de Livourne ; il en est repoussé sans pitié, et rejeté sans feu et sans provisions en pleine mer. Il poursuit sa course jusqu'à Gênes ; mais là aussi l'exilé, voulant descendre à terre, est reçu par les malédictions du peuple, forcé de se rembarquer, et il ne trouve enfin l'hospitalité que sur la terre de France. Ces sacrifices peu généreux n'étaient point faits pour donner satisfaction au peuple de Naples. Tout était prêt pour une insurrection. Cependant les chefs du parti modéré se concertèrent avec les chefs du parti du mouvement, et il fut convenu qu'on attendrait l'effet des pétitions qui devaient être présentées au roi ; mais l'impulsion était donnée, trente mille hommes se rendirent sous les fenêtres du palais en criant : Vive le roi ! et vive la constitution ! Le roi se décida enfin ; il forma un nouveau ministère dont il donna la présidence au duc de Serra-Capriola, et rendit un décret qui annonçait une constitution sur les bases de la charte française, avec les

deux chambres, l'inviolabilité de la couronne, la responsabilité ministérielle et la liberté de la presse. Il y eut à Naples deux jours de fête, pendant lesquels le roi se promena dans les rues au milieu d'ovations frénétiques.

Pendant qu'on chantait au théâtre de San-Carlo de Naples les chœurs d'Ernani, la bataille continuait à Palerme, mais elle se terminait par l'entière victoire de l'insurrection. Les dernières positions occupées par les troupes royales étaient abandonnées, et le roi voyait revenir sur ses bateaux les débris de ces régimens qu'il avait lui-même embarqués quelques jours auparavant. On dit que le roi Ferdinand a été profondément attristé de ce spectacle ; cela se comprend, car ses soldats avaient été vaincus, mais ils étaient restés fidèles. D'après les dernières nouvelles, le roi avait envoyé plusieurs bâtimens en Sicile pour ramasser toutes les garnisons, avec le dessein d'abandonner l'île et d'attendre les événemens.

Ce qui serait à désirer maintenant, c'est que la Sicile acceptât la constitution commune des deux royaumes ; ce qui est à craindre, c'est qu'elle ne veuille une constitution particulière, c'est qu'elle ne veuille le rappel. Le roi pourrait tout au plus consentir à ce que le parlement fût rassemblé alternativement à Naples et à Palerme, mais il n'est guère possible qu'il accorde à la Sicile un parlement séparé, et si la lutte s'engageait sur cette question, il y serait probablement soutenu par le royaume de Naples proprement dit. La constitution nouvelle est d'ailleurs plus libérale que celle dont jouissait autrefois la Sicile, et où dominait presque exclusivement l'élément aristocratique.

On se préoccupe beaucoup de ce que pourra ou de ce que voudra faire l'Autriche dans ces circonstances critiques. Le gouver-

nement autrichien a conclu en 1815, le 12 juin, un traité dans lequel était un article secret stipulant que « le roi des Deux-Siciles n'introduirait dans son royaume aucuns changemens inconciliables avec les anciennes institutions monarchiques ou avec les principes adoptés par sa majesté impériale (d'Autriche) dans le gouvernement intérieur de ses possessions d'Italie. » En d'autres termes, le roi de Naples s'engageait par là à ne point donner de constitution à son peuple tant que l'empereur d'Autriche n'en donnerait pas une à la Lombardie, c'est-à-dire jamais. Le gouvernement autrichien voudra-t-il aujourd'hui faire valoir cet article secret ? Nous ne le croyons pas, nous pourrions même dire que nous sommes sûrs du contraire ; et, si nous sommes bien informés, l'ambassadeur d'Autriche à Paris aurait déjà déclaré à M. Guizot que son gouvernement n'avait point l'intention d'intervenir dans les affaires du royaume des Deux-Siciles, et se bornerait à se tenir sur la défensive. Il n'y a naturellement aucune objection à faire à cette attitude ; elle n'empêchera point le roi de Naples de donner une charte à ses états ; elle n'empêchera point le roi de Sardaigne de suivre l'exemple du roi de Naples, comme il l'a déjà fait. C'est aussi une constitution française qui vient d'être inaugurée dans le Piémont ; c'est un honneur pour la France de voir ainsi ses institutions se propager autour d'elle ; c'est un juste hommage rendu à la politique qui, depuis dix-sept ans, a su concilier l'ordre avec la liberté. Ce qui s'est passé à Turin se reproduira inévitablement à Florence : nous croyons que, dans ces deux états comme dans celui des Deux-Siciles, le mouvement constitutionnel se régularisera ; mais, ainsi que nous le disions tout à l'heure, le moment critique viendra quand l'impulsion se sera communiquée aux États-Romains, et quand le prin-

cipe de la souveraineté nationale se trouvera aux prises avec le principe de l'infaillibilité spirituelle.

Les relations officielles entre la cour d'Angleterre et la cour de Rome vont être régulièrement rétablies ; le ministère anglais vient de faire une proposition à cet égard dans le parlement. Cette mesure, prévue depuis long-temps, et à laquelle la mission de lord Minto à Rome avait servi de préliminaire, a été hâtée par la gravité croissante des événemens de l'Italie. Le gouvernement anglais a senti l'utilité d'avoir en ce moment auprès de la cour pontificale un représentant public, comme en ont toutes les autres puissances, et il a profité du moment pour demander la révocation des lois qui, depuis la réformation et la révolution, avaient mis le pape à l'index. C'est lord Lansdowne qui a fait dans le parlement cette proposition. Le parti protestant se plaint vivement de la précipitation avec laquelle le bill a été introduit sans avoir été annoncé, mais cette précipitation même prouve le prix que le gouvernement anglais attache à se mettre promptement en règle avec les événemens qui se préparent à Rome.

Pour faire accepter plus facilement la reconnaissance du pape par le parlement, le ministère anglais a apporté un gage des dispositions bienveillantes et amicales de la cour de Rome. Dans ces derniers temps, la conduite tenue par une partie du clergé catholique d'Irlande au milieu des assassinats et des désordres qui ravageaient le pays avait excité des plaintes nombreuses et trop souvent légitimes. Dans certains cas, la prédication était devenue de la dénonciation, et la jacquerie avait été encouragée du haut de la chaire. Le gouvernement anglais a porté plainte contre ces scandales auprès du chef spirituel du clergé d'Irlande, et le saint-siége a adressé aux évêques irlandais une circulaire contenant un

blâme sévère des provocations des prêtres. Les évêques ont, à ce qu'il paraît, tenu une assemblée dans laquelle il a été résolu qu'ils enverraient à Rome une députation pour se justifier.

L'intolérance religieuse de l'Angleterre a éprouvé encore une autre défaite par le vote du bill d'émancipation des juifs. Une forte majorité en a consacré le principe dans la chambre des communes ; on ne saurait encore prédire avec certitude ce qui en adviendra dans la chambre des lords, où siègent les évêques ; il est probable que l'opposition y sera plus forte que dans les communes, mais pas assez pour faire rejeter la mesure. La discussion engagée sur ce sujet a été l'occasion de la dislocation définitive du parti protectioniste, dernier débris de l'ancien parti tory. Lord George Bentinck, qui avait consacré tant de zèle et de courage à maintenir cette relique, a été assez brutalement destitué de ses fonctions, pour avoir usé une fois de son libre arbitre. Les protectionistes, qui se composent principalement de protestans zélés, n'ont pu lui pardonner d'avoir voté pour la liberté de conscience dans le bill d'émancipation des juifs. Ils se sont donné pour chef un homme de grande famille, mais du reste complètement nul en politique, le marquis de Granby, fils aîné du duc de Rutland. Ce parti avait dans son sein deux hommes de valeur, lord George Bentinck et M. Disraeli ; il les a frappés tous les deux d'ostracisme, et s'est ainsi enlevé ce qui lui restait de force. Aujourd'hui, il n'a plus de raison d'être, et dans quelque temps il n'existera plus qu'à l'état de souvenir.

Il y a dans les dernières nouvelles reçues des États-Unis des leçons instructives. Le gouvernement de l'Union nous est souvent présenté comme le type des gouvernemens libres et constitutionnels ; il est bon de voir lequel des deux systèmes, celui de la mo-

narchie ou celui de la république, offre, en effet, le plus de garanties. Ainsi, dans une de ses dernières séances, le sénat américain a voté une résolution portant que « la guerre avec le Mexique avait été commencée sans nécessité et inconstitutionnellement par le président des États-Unis. » Si un vote de cette nature se rencontrait dans des chambres françaises ou anglaises, qu'arriverait-il ? Les pouvoirs électifs ne se trouveraient point en collision avec le pouvoir royal, parce que le pouvoir royal est irresponsable : la censure serait dirigée contre les ministres, et il resterait à la couronne le choix entre un appel au pays et un changement de ministère ; mais le président des États-Unis est, comme on l'a dit, un premier ministre inamovible pour quatre ans, qui ne peut être changé ni par un souverain, ni par un parlement. Pendant ces quatre ans, il exerce une autorité bien plus arbitraire que ne peut l'être celle d'un roi constitutionnel. Dans le cas actuel, par exemple, le président des États-Unis poursuit très tranquillement une entreprise qu'une des branches de la législature frappe d'un blâme formel. Si on lui refuse des troupes régulières et des subsides, il peut faire à discrétion des levées de volontaires, et c'est en effet ce qu'il fera. La moitié de l'armée qui a pris et qui occupe le Mexique est composée de volontaires ; le président continuera la guerre de cette façon tant qu'il sera au pouvoir et en dépit de toutes les protestations des chambres.

— Les ouvrages de M. Guizot ont déjà un quart de siècle ; ils ont aujourd'hui conquis leur place définitive : ils sont entrés dans cette première postérité, la plus vraie peut-être, quand elle l'est, et qu'on peut appeler la postérité contemporaine. Tout a été dit sur ces ouvrages, et l'on comprend, de reste, que nous ne voulons pas revenir ici sur des jugemens portés si souvent et avec tant d'autorité ; nous voulons seulement faire remarquer, à propos de

la nouvelle édition des Essais sur l'Histoire de France, que le succès des livres de M. Guizot a toujours été croissant. Cela devait arriver : les ouvrages originaux et profonds, en histoire, ne peuvent pas avoir, dès leur début, toute la vogue à laquelle ils sont destinés ; c'est de l'avenir qu'ils doivent attendre leur consécration. Tandis que les travaux historiques superficiels, si brillans qu'ils soient d'ailleurs, sont dépassés et éclipsés par les études nouvelles, les livres qui ont de l'initiative et de la profondeur ne reçoivent toute leur renommée que des livres nouveaux, lesquels viennent, en quelque sorte, leur servir de piédestal. Les Essais sur l'Histoire de France, comme les autres œuvres de M. Guizot, ont eu cette fortune, constatons-le, et disons en même temps que l'orateur, chez M. Guizot, a beaucoup servi à faire comprendre l'écrivain. En effet, nous sommes si habitués à voir s'étaler une chaleur factice dans un style déclamatoire, qu'il faut que nous soyons prévenus pour deviner la chaleur véritable qui se cache sous un style sévère. Or, quand on lit M. Guizot après l'avoir entendu, on sent combien il lui serait facile de viser à l'éclat, et combien il faut lui savoir gré de ne sacrifier jamais qu'à la raison et de se complaire dans une simplicité mâle et vigoureuse. Mais n'est-ce pas là la bonne et grande manière d'écrire l'histoire ? N'est-ce pas ainsi et seulement ainsi qu'on peut la transformer en haute leçon pour les autres et pour soi-même ? En ces matières, la raison est la muse véritable, l'imagination n'est qu'un guide trompeur. Aussi voyez la différence. Tandis que, pour M. Guizot, les études historiques ont été comme une large voie romaine qui amène droit le penseur au rôle d'homme d'état, pour d'autres, et des plus brillans, l'histoire n'est-elle pas comme une forêt enchantée où ils s'égarent dans des chemins sans issue ? — Du reste, cette nouvelle édition des Essais ne sera pas la dernière ;

mais, nous le répétons, c'est un livre sur lequel tout a été dit, un livre consacré, et qu'à chaque nouvelle édition il faut se borner à annoncer.

— L'histoire du palais du Luxembourg se rattache étroitement, par quelques-uns de ses épisodes, aux époques les plus brillantes et les plus agitées de nos annales. Il appartenait à l'architecte habile à qui l'on doit les derniers embellissemens de ce palais de lui consacrer une sorte de monographie historique et pittoresque. C'est ce qu'a fait M. de Gisors dans un curieux ouvrage intitulé : Le Palais du Luxembourg, origine et description de cet édifice. Il n'a voulu négliger aucun des points essentiels de ce sujet intéressant. Il suit les destinées du monument depuis Marie de Médicis jusqu'à nos jours ; il traite tour à tour en historien et en artiste toutes les questions qu'elles soulèvent. Si l'on appliquait à la plupart de nos édifices historiques une pareille méthode d'investigation et de critique, l'histoire de l'art, comme celle du pays même, s'enrichirait de plus d'un précieux document.

## Sources et licence

Texte : https://fr.wikisource.org/wiki/Chronique_de_la_quinzaine_-_14_f%C3%A9vrier_1848. Domaine public ; transcription Wikisource CC BY-SA 4.0. Mise en forme : liregratuitement.com. Tout ce que nous ajoutons reste libre.